

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**PROJET DE LOI N° 2**

**L'ASPQ réclame que l'âge légal de consommation du cannabis soit fixé à 18 ans**

---

**Montréal, 15 mai 2019** – Satisfaite des amendements apportés au projet de loi n° 2 sur le resserrement de l'encadrement du cannabis, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) invite cependant le gouvernement à faire preuve de la même ouverture relativement à l'âge légal d'achat et de consommation du cannabis.

« Exclure les 18-20 ans de l'accès légal au cannabis n'empêchera pas ces jeunes adultes de se procurer la substance, mais les contraindra plutôt à recourir à des produits illégaux potentiellement plus dangereux et dont la composition et la teneur en THC sont inconnues. Dans ce contexte, peut-on vraiment atteindre les objectifs de protection des jeunes et de réduction du marché illégal de cannabis ? », souligne M<sup>e</sup> Marianne Dessureault, analyste en politiques publiques et porte-parole de l'ASPQ en matière de substances psychoactives.

Dans l'ensemble, ajoute-t-elle, « l'ASPQ accueille favorablement les amendements proposés par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant. Essentiellement, ces derniers redonnent le pouvoir aux municipalités d'autoriser ou non la consommation de cannabis dans certains parcs désignés. Rappelons que, selon les études disponibles, les effets néfastes de l'exposition à la fumée de cannabis seraient surtout détectables dans des espaces clos.

D'autre part, l'ASPQ encourage les municipalités à adapter leurs réglementations actuelles afin d'autoriser la consommation de cannabis sur leurs territoires respectifs et à user de ce pouvoir réglementaire pour cibler les endroits les mieux appropriés à cette fin. L'ASPQ rappelle que l'interdiction de consommer sur la voie publique touche particulièrement les locataires et les personnes en situation de vulnérabilité en les obligeant à consommer dans l'illégalité et dans des conditions potentiellement nuisibles à leur santé.

**À propos de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)**

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité. L'ASPQ soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention. [www.aspq.org](http://www.aspq.org).



ASSOCIATION POUR LA SANTÉ  
PUBLIQUE DU QUÉBEC

Cellulaire : **514-442-7119** - Courriel : [jalexandre@aspq.org](mailto:jalexandre@aspq.org)